

Mandat de Gestion Club Deal



Une fiscalité optimisée

L'attention des investisseurs est attirée sur le blocage minimum de 5 ans et pouvant aller jusqu'au 30 juin 2022*

En contrepartie d'un risque de perte du capital investi, la souscription au panier **CLUB DEAL** vous permet de bénéficier d'un régime fiscal de faveur :

Une réduction fiscale maximale

A l'entrée

22% de réduction d'IR**

sur le montant de la souscription (hors droits d'entrée) dans la limite annuelle de 20 000 € pour un célibataire et 40 000 € pour un couple marié ou pacsé.

OU

50% de réduction d'ISF**

dans la limite de souscription de 90 000 € par foyer fiscal.

Pendant la durée du mandat de gestion

0% de frais de gestion

pour le souscripteur, ces frais étant assumés par l'entreprise sauf défaillance de celle-ci, étant précisé que dans ce cas, des frais de gestion de 4% HT sont perçus sur les revenus et produits de cessions encaissés par le client, sans que celui-ci n'ait à réaliser aucun paiement complémentaire.

Exclusion du montant investi via le "Club Deal" de l'assiette de l'ISF.



Calculez votre réduction d'impôt en un clic grâce à notre simulateur fiscal sur :

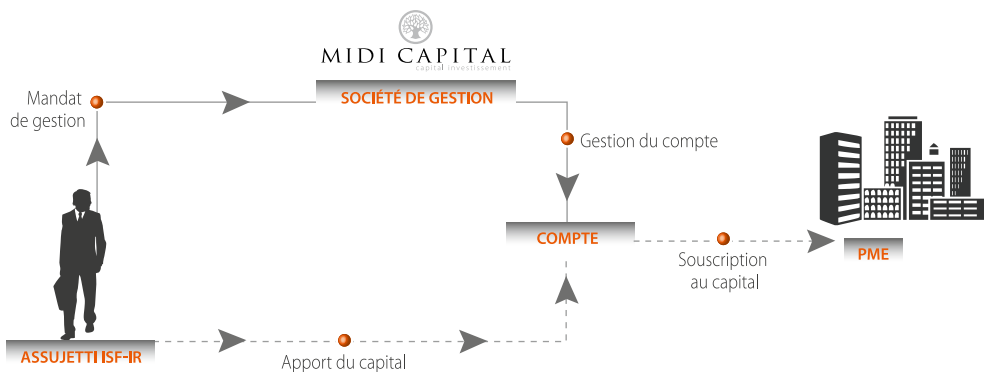
www.midicapital.com

BON A SAVOIR

Les réductions d'IR et/ou d'ISF du Club deal sont cumulables avec celles d'une souscription à des parts de Fonds comme le FIP MEZZANO III et le FCPI SMALL CAP VALUE (dans la limite du plafonnement global des "niches fiscales"). L'ensemble de ces réductions est plafonné à :

- 9 680 € pour un célibataire et à 19 360 € pour un couple pour l'IR et ;
- 45 000 € pour l'ISF.

Les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle.



* Le Mandat sera conclu pour une durée déterminée courant jusqu'à la plus proche des deux dates suivantes : (i) la date à laquelle le Portefeuille de Participations aura été intégralement cédé et liquidé net de tout passif, ou (ii) le 30 juin 2022, étant précisé que dans ce dernier cas, sauf réalisation de l'hypothèse visée au (i), il sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un (1) an.

**Le projet de Loi de Finances pour 2012 est susceptible de raboter ce taux ainsi que les plafonds de réduction d'IR et d'ISF à compter du 1^{er} janvier 2012. Nous vous recommandons de vous rapprocher de votre conseiller à compter de cette date pour plus d'informations.

Le Club Deal en pratique

Un investissement direct dans des entreprises que nous estimons être de qualité, capables de générer de la croissance et d'absorber les cycles économiques.

Pour un ticket d'entrée minimum de 10 000 €, vous accédez grâce à la solution Club Deal à de véritables opérations de capital investissement, tout en étant accompagné par un professionnel de la gestion reconnu, Midi Capital.

En outre, et contrairement à un FIP ou un FCPI, vous connaissez en amont les PME composant le portefeuille proposé. Des vidéos présentant ces dernières sont disponibles en vous connectant sur le site www.midicapital.com.

Le souscripteur bénéficie tout au long de son investissement d'un suivi et d'un reporting réguliers afin d'être informé au plus près de la vie de la PME.

Il est rappelé que cet investissement présente un risque de perte en capital.

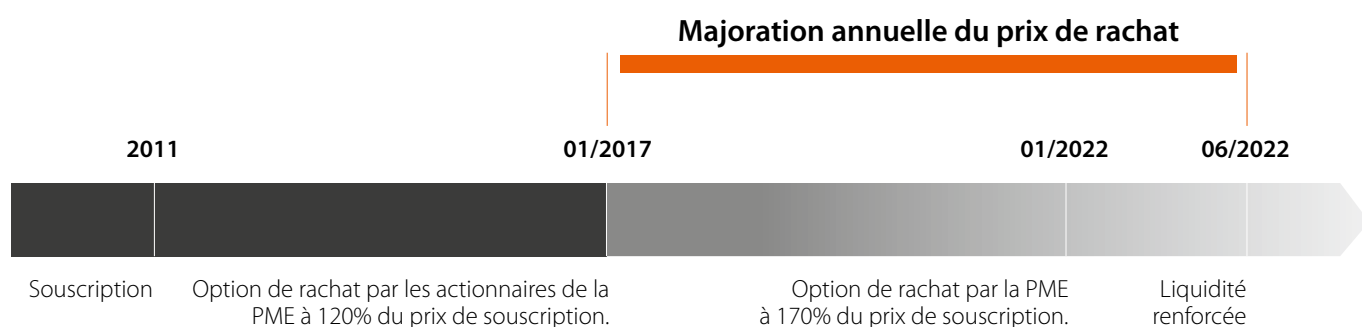
Un rendement prédéterminé pour chaque entreprise de 120% à 170% selon la durée de l'investissement.

Une option de rachat à un prix fixe est ouverte à tous les actionnaires des sociétés dès la 5^{ème} année. Ce prix sera ensuite majoré annuellement, offrant ainsi au Club Deal une forte visibilité en matière de retour sur investissement, bien que ce dernier ne puisse pas être garanti, le mandant acceptant un risque de perte en capital.

L'investissement est réalisé par le biais d'actions de préférence, notamment caractérisées par un dividende prioritaire sur tous les autres actionnaires des sociétés.

Une liquidité organisée et renforcée dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Le schéma ci-dessous illustre le mécanisme incitatif mis en place pour assurer la liquidité de votre participation. Il est cependant rappelé que l'investissement en PME non cotées est par nature peu, voire pas liquide et que Midi Capital pourrait éprouver des difficultés à céder la participation dans ces PME.



Mandat de Gestion Club Deal

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT	PME matures en développement, rentables ou en passe de l'être
DROITS D'ENTRÉE	5% maximum
TYPE D'OPÉRATIONS RECHERCHÉ	Capital développement
OBJECTIF EN NOMBRE D'ENTREPRISES	3 à 6
SECTEURS D'ACTIVITÉ PRIVILÉGIÉS	Tous secteurs et plus particulièrement ceux offrant une forte capacité de résistance
SOUSCRIPTION MINIMALE	10 000 € (puis par tranche de 1 000€)
DURÉE D'INVESTISSEMENT RECOMMANDÉE	5 à 10 ans
DATE LIMITE DE RECEPTION DES SOUSCRIPTIONS	20 décembre 2011

Il est rappelé que l'investissement en capital sous mandat dans des PME présente un risque de perte en capital



En investissant aux côtés de **MIDI CAPITAL**,
je soutiens et je partage des valeurs communes.

Proximité

Contrairement aux idées reçues, il n'existe pas de bon investissement dans le non coté sans proximité, car c'est au cœur du tissu économique que nos investisseurs questionnent, comprennent, sélectionnent, puis accompagnent à chaque étape de leur projet de développement les chefs d'entreprise de notre portefeuille.

Expertise et conviction

Notre équipe a été désignée en 2009 par Private Equity Magazine et La Tribune parmi les **4 meilleures équipes françaises de capital développement**, pour la qualité de ses performances et son développement. Pas de secret, mais une conviction : pour être durable, la finance doit renouer avec sa vocation originelle, celle d'être au service de l'économie réelle dans le respect des hommes et de leur environnement.

Notre ambition : vous offrir des solutions d'investissement simples, fiables, transparentes, ancrées dans l'économie réelle. Une économie de proximité qui, nous le savons désormais, constitue les bases de tout développement durable.

Gouvernance et pilotage de la performance

Nous ne voulons pas investir à tout prix, mais avec raison, dans des PME non cotées de croissance avec lesquelles nous partagerons la gouvernance et les projets dans la durée. Les membres de notre équipe siègent ainsi aux comités de pilotage, ainsi qu'aux conseils stratégiques des PME dans lesquelles nos clients sous mandat ont investi afin de créer une valeur opérationnelle, au-delà du simple investissement financier.



Rudy SECCO
Président de MIDI CAPITAL

L'argent ne crée pas de valeur, les Hommes oui.

« Parce que nous sommes convaincus que l'investissement dans des PME non cotées pose comme impératif une **relation directe, intuitu personae, entre le chef d'entreprise et l'investisseur**, nous avons souhaité constituer l'une des plus importantes équipes d'investissement en France et la déployer dans toutes les régions dans lesquelles nos équipes interviennent, pour le compte de nos fonds ou de nos clients sous mandats.

Chaque année, nos équipes vont ainsi à la rencontre **de plus de 400 entrepreneurs, retenant moins de 3% des projets.**

Ce travail artisanal, proche de celui du chercheur, nous conduit à refuser les projets d'investissement présentés dans le cadre de "ventes aux enchères" ou les "dossiers de place" proposés dans le cadre d'introductions boursières qui sacrifient le lien primordial entre le chef d'entreprise et ses actionnaires. »